

CONCOURS

INTERNATIONAL

« GENIES EN HERBE OHADA »

EDITION 2011

L'Afrique bientôt vers un seul droit des Affaires

REGLEMENT OFFICIEL

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » aura lieu pour la présente édition à Abidjan en Côte d'Ivoire dans le mois d'Août 2011. Les éditions prochaines seront tournantes dans la mesure du possible et auront lieu chacune dans un pays différent. L'administration du Concours incombe au Comité d'Organisation qui est composé des représentants de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et toute autre personne que le Comité souhaiterait désigner.

Tous les pays membres de l'OHADA ainsi que tout autre pays intéressé peuvent prendre part au Concours. Pour l'heure, chaque pays est invité à ne présenter qu'une seule équipe qui le représentera pendant la semaine de la phase finale du Concours.

Pour ce faire, il est à la discrétion de chaque organisateur national de faire une sélection pour déterminer ses candidats.

2. Les participants

Peuvent participer au Concours tous les étudiants juristes (ou économistes) régulièrement inscrits dans une Faculté de Droit ou dans tout autre Institut universitaire où est enseigné le Droit. Seuls les étudiants n'ayant pas encore obtenu la Maîtrise (4ème année) en Droit sont autorisés à participer au Concours.

Est exclue de la participation au concours toute personne : qualifiée qui exerce une profession juridique ; qui remplit une fonction juridique ou ayant déjà obtenu la Maîtrise. Le Comité d'organisation décide en dernier lieu de qui peut être éligible pour participer au concours.

Toute équipe doit être composée de trois (03) membres, **avec obligation de comporter au moins une femme**, qui sont étudiants dans le même pays.

L'équipe se rendant à Abidjan pour la phase finale sera accompagnée **d'un Représentant** (**enseignant ou encadreur**), qui fera office de membre du jury lors de la compétition.

3. Langue

La langue du concours est le français. Exceptionnellement l'anglais sera autorisé pour les pays n'ayant pas le français comme langue officielle pourvu qu'il y en ait au moins deux.

4. Calendrier du concours

La phase finale est prévue pour se tenir à Abidjan, Côte d'Ivoire dans la première semaine d'Août 2011.

Chaque structure nationale invitée devra confirmer son souhait de participer au concours **au plus tard le 17 décembre 2010**. Un formulaire lui sera adressé à cet effet.

La liste des membres de l'équipe devra être communiquée au **plus tard le 29 avril 2011.** *Un calendrier définitif avec le programme du Concours sera présenté ultérieurement.*

5. Déroulement du concours

Deux poules seront formées dans lesquelles les équipes s'affronteront. A l'issue des éliminatoires, la 1ère équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale. La détermination des vainqueurs se fait par attribution de points.

Quatre (04) épreuves feront l'objet de la compétition :

- les Questions à Choix Multiples (QCM)
- le Qui suis-je ? (Q)
- l'Intégration Africaine (IA)
- la Plaidoirie (P)

Les Questions à Choix Multiples: Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse.

Les candidats devront présenter leurs conclusions écrites (résumé de leur argumentation) par courriel au plus tard le **01 Juillet 2011.** Les plaidoiries orales dureront 25 minutes pour chaque équipe y compris le temps de la réplique et de la duplique.

Le Qui suis-je ?: Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis.

1^{er} indice: 50 pts 2^{ème} indice: 40 pts 3^{ème} indice: 30 pts 4^{ème} indice: 20 pts 5^{ème} indice: 10 pts

L'Intégration Africaine: L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous ait apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre à des questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie etc.

La plaidoirie : Cet exercice est un procès fictif. Les étudiants se constitueront en collèges d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique. Le cas à débattre sera disponible fin décembre 2010.

6. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation et des ouvrages** (Codes, ouvrages de doctrine). Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure équipe et 3^{ème} Meilleure Equipe ; 1^{er} Meilleur plaideur, 2^{ème} Meilleur plaideur et 3^{ème} Meilleur plaideur. Ces prix sont représentés par **des trophées.**

7. Journée-Conférence

Une journée-conférence sera organisée pendant la semaine du Concours. Toutes les équipes devront **obligatoirement** y prendre part. Différentes questions pertinentes concernant l'OHADA seront débattues. Ce sera l'opportunité de partager quelques réflexions et de permettre aux Représentants des Institutions de l'OHADA de présenter leurs institutions.

8. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique du pays hôte.

Concours GHO 2011

5

9. Modalités de participation

Chaque équipe participante devra faire l'effort pour réunir elle-même les fonds nécessaires à son

déplacement à Abidjan (aller-retour). Il est demandé à chaque équipe de s'acquitter d'un droit

d'inscription dont le montant sera précisé ultérieurement.

Ce droit d'inscription couvre l'hébergement, la restauration et le déplacement dans candidats pendant

la semaine de la compétition.

Le droit d'inscription, qui reste acquis au Comité d'Organisation même en cas de retrait de l'équipe,

est payable par virement bancaire sur le compte de l'AEJCI ou par transfert d'argent au nom du

Coordonnateur Général/Project Manager du Concours.

10. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui

tranchera. Ces décisions qui sont le fruit d'un consensus s'imposent à tous.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter et modifier les règles du concours à tout

moment sans préjudice du droit des tiers.

11. Informations complémentaires

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Pierre Olivier LOBE

Project Manager du Concours « Génies en Herbe OHADA »

Cel: +225 07.58.02.08

Email: <u>olivierlob@yahoo.fr</u>

www.aej-ci.e-monsite.com